

COMPTAGE DE TRAVAILLEURS DANS DES FORMES D'EMPLOI TRÈS FLEXIBLES

PAR | **PETER VETS**

| Office National de Sécurité Sociale (ONSS)

1. INTRODUCTION

Avec le projet Dynam (Reg), nous avons pu mettre en évidence de nombreuses dynamiques sur le marché du travail au cours des dernières années. Nous avons ainsi constaté qu'en comparant deux points dans le temps (par exemple le 30 juin de l'année en cours et de l'année précédente), que le nombre de travailleurs diminue ou augmente, mais aussi que beaucoup d'employeurs individuels ont vu leur effectif augmenter ou diminuer, et que beaucoup de travailleurs entrent et sortent du marché. En outre, il apparaît que même pendant les périodes d'emploi stable, de nombreux travailleurs ont changé d'emploi.

Mais la mesure qui doit permettre de cartographier la dynamique du travail part d'un comptage qui est plus orienté à mesurer l'emploi stable. En effet, lorsqu'on compare l'emploi à deux moments donnés, on suppose implicitement que l'instantané pris à ce moment-là est représentatif d'une période d'emploi un peu plus longue. Et que les différences entre les deux instantanés – en termes de Dynam, l'entrée ou la sortie de travailleurs – sont liées à de véritables transitions professionnelles et ne sont pas dues à la présence ou à l'absence plutôt « fortuite » dans l'un des instantanés. Toutefois, pour un groupe croissant de formes d'emploi très flexibles, prendre des photos pour obtenir une image complète n'est pas idéal.

2. PHOTOS OU IMAGES ANIMÉES ?

La description du marché du travail utilise différentes méthodes de comptage, selon que le point de départ est le travailleur (personne) ou l'employeur.

L'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat/Statbel) interroge des personnes sur leur emploi au cours d'une semaine de référence. Ici, un répondant est considéré comme travaillant s'il a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence (ou aurait travaillé s'il n'avait pas été absent pour cause de vacances, de maladie,...). Ce recensement vise à compter le nombre de personnes employées plutôt que le nombre d'emplois occupés. Il s'agit en quelque sorte d'un comptage basé sur des séquences vidéo – un comptage du nombre de personnes différentes apparaissant à l'écran, quel que soit le moment de la journée au cours de la période de référence.

Dans le cadre des comptes annuels (comptes nationaux), les employeurs sont interrogés sur leurs effectifs à un moment précis (ou sur la moyenne de plusieurs moments précis). Cette approche permet d'évaluer le nombre d'emplois. Il importe donc peu de

savoir quelles personnes occupent ces emplois et si ces personnes occupent un autre emploi auprès d'un autre employeur. Ce recensement revient à prendre une photo et à compter le nombre de personnes présentes sur la photo d'entreprise.

Traditionnellement, l'ONSS compte le nombre de travailleurs/emplois sur la base d'une photographie. Jusque dans les années 1990, chaque employeur était interrogé sur le nombre de ses employés à un moment donné. Il devait prendre une photo de son personnel et indiquer combien de personnes figuraient sur cette photo. Le comptage global du nombre d'emplois par l'ONSS était alors la somme des comptages des travailleurs par employeur individuel.

L'introduction des déclarations électroniques (d'abord Latg, puis Dimona et DMFA) a transformé les données en LEED : « linked-employer-employee-data ». Cela a non seulement permis à l'ONSS de prendre sa propre photo par entreprise, mais aussi de vérifier qui se trouvait sur plusieurs photos. C'est ainsi qu'est apparue, en plus de la notion d'« emplois », la notion de « travailleur occupé » (nombre de personnes ayant un emploi). Cependant, pour le recensement des « travailleurs mis au travail », les individus sont classés uniquement en fonction des caractéristiques visibles sur leur « photo » principale (travailleur/employé, temps plein – temps partiel, secteur,...). Ainsi, par exemple, une personne qui combine un emploi principal d'employé à temps plein et un emploi secondaire de travailleur occasionnel ne compte que pour les caractéristiques de l'emploi principal.

Toutefois, les déclarations électroniques permettent également à l'ONSS d'ajuster lui-même les paramètres de la photographie. Le comptage des travailleurs temporaires ou occasionnels, par exemple, dépend fortement du moment exact où la photo est prise. L'emploi de travailleurs occasionnels atteint son maximum le week-end ; en revanche, l'emploi de travailleurs temporaires est le plus faible à ce moment-là. Selon que le dernier jour du trimestre est un jour de semaine ou un jour de week-end, plus ou moins d'emplois seront comptabilisés pour ces groupes, ce qui peut induire un biais dans les comparaisons sur base annuelle. Le fait de s'éloigner d'un moment précis de la photo et de travailler sur une période légèrement plus longue permet d'éliminer ce type d'effet de calendrier. On peut même travailler avec la période complète de la déclaration (un trimestre).

Toutefois, l'approche de base des statistiques de l'ONSS reste la même, à savoir une image précise de chaque entreprise. Auparavant, le choix de compter le dernier jour du trimestre était maintenu. Pour les travailleurs ayant de courtes périodes d'emploi, nous avons cependant modifié la durée d'obturation : la présence au dernier jour du trimestre est ajustée à la présence au cours de la dernière semaine du trimestre. Cela permet d'obtenir un recensement plus stable, sans gonfler le poids de l'emploi occasionnel comme ce serait le cas avec une période de référence encore plus longue. Note : Le décompte spécifique des emplois de très courte durée ne s'applique qu'aux formes d'emploi identifiables comme telles dans la déclaration, sur la base de modalités spécifiques élaborées à leur intention. Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, par exemple, cela s'applique aux extras, aux travailleurs occasionnels et aux flexijobs. Pour les salariés ne bénéficiant pas d'un tel statut spécifique, le recensement ordinaire s'applique, même si leur emploi a été de très courte durée.

Pour les variables de volume, comme le volume de travail en équivalents temps plein, le nombre d'heures rémunérées et les salaires, on utilise toujours la période complète. Ces variables de volume sont également classées en fonction des caractéristiques de la prestation même, indépendamment du fait que la personne ait été employée pendant tout le trimestre et qu'elle ait eu d'autres prestations au cours de ce trimestre.

2.1. APPROCHE SPÉCIFIQUE DE L'EMPLOI ATYPIQUE : TRAVAIL OCCASIONNEL DANS L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE

Même si les paramètres d'enregistrement sont ajustés pour fournir une image plus stable et moins dépendante des coïncidences du calendrier, il ne s'agit que d'instantanés et l'on ne sait toujours pas combien et dans quelle mesure les travailleurs sont actifs dans ces formes atypiques d'emploi. Nous illustrons la nécessité d'une approche spécifique à l'aide de quelques exemples de secteurs. Dans ce chapitre, nous examinons le système spécifique des travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture.

Un système spécifique de travail occasionnel s'applique au secteur de l'agriculture et de l'horticulture. Le système est en vigueur depuis le 1er juillet 1994 dans l'horticulture et depuis le 1er avril 2000 dans l'agriculture. Il vise à déployer de manière flexible les travailleurs (saisonniers) pendant les périodes de pointe¹.

Dans les statistiques traditionnelles de l'emploi de l'ONSS, nous décrivons l'emploi salarié sur la base du nombre d'emplois (postes de travail à la fin du trimestre), le nombre de travailleurs occupés (fin de trimestre) et le volume de travail en équivalents temps plein (au cours du trimestre). Le tableau 1 résume les deux premiers indicateurs pour les travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture pour les quatre trimestres de 2023 ; dans le tableau 2, nous examinons l'équivalent temps plein.

TABLEAU 1 : TRAVAILLEURS OCCASIONNELS - RECENSEMENT CLASSIQUE À LA FIN DU TRIMESTRE

Travailleurs occasionnels Agriculture et horticulture	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4
Travailleurs occupés (fin de trimestre)	8.807	12.865	18.243	3.676
Postes de travail à la fin du trimestre	9.117	13.437	19.195	3.855

Source : ONSS

Le tableau 1 montre qu'il existe des différences notables d'un trimestre à l'autre pour toutes les variables. Ainsi, à la fin du 4^e trimestre, on ne compte que 3 676 travailleurs mis au travail pour 3 855 emplois.

Nous constatons également que le nombre d'emplois et le nombre de travailleurs occupés sont proches l'un de l'autre. Cela indique que la plupart des travailleurs

(1) Plus d'info sur https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/nl/latest/instructions/socialsecuritycontributions/calculationbase/occasional_agriculture_horticulture.html

occasionnels comptés à la fin du trimestre n'occupaient pas un autre emploi à ce moment-là (pas dans le même secteur, mais pas non plus dans un autre secteur). Comme indiqué ci-dessus, les « travailleurs mis au travail » sont classés uniquement en fonction des caractéristiques de l'emploi principal, et les deuxième, troisième,... emplois disparaissent alors du relevé.

Comme indiqué précédemment, le comptage à la fin du trimestre pour ces travailleurs occasionnels n'est pas basé sur le dernier jour mais sur la dernière semaine. Si toutefois, si nous étendons la période de référence à un trimestre complet et comptons le nombre d'emplois, de travailleurs occupés et le volume de travail au cours du trimestre, nous obtenons une image très différente.

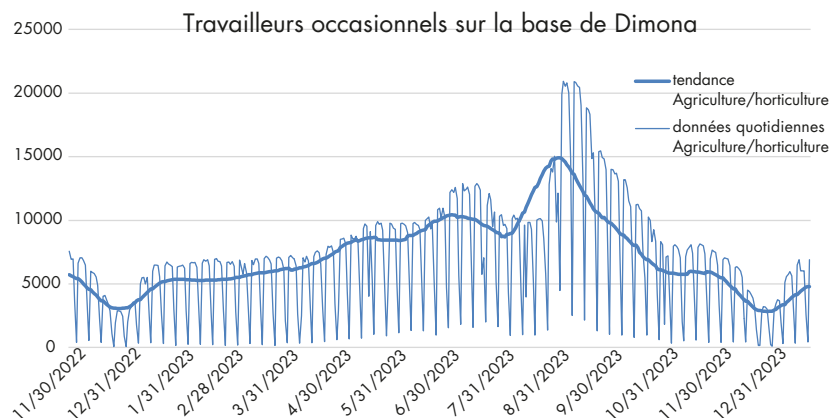
TABLEAU 2 : TRAVAILLEURS OCCASIONNELS - EFFECTIFS AU COURS DU TRIMESTRE SOURCE : ONSS

Travailleurs occasionnels Agriculture et horticulture	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4
Travailleurs occupés au cours du trimestre	14.909	20.910	35.343	21.817
Postes de travail au cours du trimestre	16.729	24.584	43.144	26.158
Volume de travail en ETP	7.975,8	11.020,0	16.875,4	9.468,7

Source : ONSS

Dans un premier temps, on remarque que les nombres de postes de travail et de travailleurs occupés par trimestre sont beaucoup plus élevés que dans le cas de la première mesure. Ainsi, le nombre d'emplois et le nombre de travailleurs occupés pour le 4^e trimestre sont plus de 5 fois supérieurs à la mesure basée sur la dernière semaine du trimestre. Toutefois, le volume de travail pour le 4^e trimestre est également beaucoup plus élevé que le décompte conventionnel du tableau 1, ce qui indique qu'il y a eu beaucoup d'emplois au cours du trimestre, mais qu'au moment de l'image, au cours de la dernière semaine du trimestre, de nombreux travailleurs n'étaient plus employés.

Bien entendu, cela se reflète également dans le tableau que nous pouvons dresser sur la base de Dimona. Chaque jour de travail occasionnel doit être déclaré séparément dans Dimona pour permettre un décompte au jour le jour. Cela montre que la fréquentation peut varier fortement au sein d'un trimestre.

GRAPHIQUE 1 : TRAVAILLEURS OCCASIONNELS DANS L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE SUR LA BASE DE DIMONA

Source : ONSS

Les travailleurs agricoles et horticoles occasionnels effectuent généralement des journées de travail complètes (voire plus). Leur volume de travail au cours d'un trimestre dépend donc principalement du nombre de jours prestés. Le volume de travail en équivalents temps plein est donc un bon indicateur de leur assiduité moyenne au cours du trimestre.

La comparaison du tableau 2 avec le tableau 1 montre également l'écart plus important entre le nombre d'emplois et le nombre de travailleurs occupés pour une période de référence plus longue. Cela suggère que davantage de travailleurs ont travaillé pour différents employeurs au cours d'un trimestre, mais plus souvent dans des emplois consécutifs. Le recensement sur un trimestre semble donc donner une image plus complète, puisque tous les emplois du trimestre sont pris en compte. Mais le comptage des personnes reste incomplet car les personnes ayant un emploi principal en dehors du travail occasionnel sont toujours exclues du comptage, puisqu'elles ne sont comptabilisées que dans les caractéristiques de l'emploi principal.

Pour y remédier, l'ONSS a mis au point un comptage trimestriel et annuel par type de travailleur. Ici, on sélectionne d'abord la sous-population à cartographier, avant d'opérationnaliser les comptages d'« emplois » et de « travailleurs ». Cela permet d'éviter que les prestations « d'un type de travail spécifique » disparaissent du tableau parce qu'elles sont accessoires à d'autres prestations (chez le même employeur ou chez un employeur différent).

En outre, les prestations sont cumulées sur une base annuelle, de sorte que le comptage d'un seul travailleur employé chez le même employeur donne un seul emploi annualisé, même si l'emploi a été réparti sur plusieurs trimestres. De cette manière, toutes les

personnes qui ont été actives dans le type de travailleur spécifique au cours d'au moins un des trimestres sont également recensées.

Les variables de volume, telles que le volume de travail en équivalents temps plein, ne changent pas avec le comptage modifié, mais dans cette approche, elle peuvent être utilisées pour établir une répartition en classes de volume. Cela permet d'estimer dans quelle mesure les travailleurs ont été actifs en tant que travailleurs occasionnels.

TABLEAU 3 : TRAVAILLEURS OCCASIONNELS - RECENSEMENT MODIFIÉ

Travailleurs occasionnels Agriculture et horticulture	Sur une base trimestrielle				Sur une base annuelle
	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4	2023
Employeurs	1.739	2.055	2.242	2.054	2.685
Travailleurs occasionnels	16.179	25.428	39.395	25.493	59.239
Emplois	17.045	27.181	44.576	27.574	71.544

Source : ONSS

Ce tableau plus complet montre qu'au premier trimestre 2023, 16 179 personnes étaient actives en tant que travailleurs occasionnels, occupant 17 045 emplois auprès de 1 739 employeurs (pour un emploi, un travailleur occasionnel compte au prorata du nombre d'employeurs auprès desquels il/elle a été employé(e)). Mais pour dresser le tableau annuel, il ne suffit pas de faire la somme ou la moyenne des quatre trimestres. En effet, certains travailleurs occasionnels ne seront comptabilisés que dans un seul trimestre, tandis que d'autres ont été actifs pendant les quatre trimestres auprès du même employeur ou d'employeurs différents. Le recensement annuel montre qu'en 2023, 59 239 personnes au total étaient actives en tant que travailleurs occasionnels, ce qui représente 71 544 emplois. Ce recensement a été réalisé auprès de 2 685 employeurs.

Cela permet de se faire une idée du travailleur occasionnel/employeur « moyen » dans l'agriculture et l'horticulture. Par exemple, un employeur « moyen » emploie 26,6 travailleurs occasionnels sur une base annuelle, ce qui représente un volume de travail de 4,42 travailleurs à temps plein sur une base annuelle. Un employé occasionnel a effectué en moyenne 0,19 ETP (environ 52 jours à temps plein) et ce, chez 1,2 employeur.

TABLEAU 4 : TRAVAIL OCCASIONNEL MOYEN PAR EMPLOYEUR ET PAR TRAVAILLEUR EN 2023

Le travailleur occasionnel moyen dans l'agriculture et l'horticulture	
employeur	salarié
26,6 travailleurs	1,2 employeur
4,42 ETP	0,19 ETP

Source : ONSS

Le tableau annuel nous offre également d'autres possibilités d'analyser et de présenter les chiffres, comme le montrent les tableaux 5 et 6. Le tableau 5 montre qu'un peu plus d'un travailleur agricole et horticole occasionnel sur trois n'a été employé que pendant un nombre limité de jours (moins de 25 jours) et qu'un travailleur sur cinq a été employé pendant plus de 75 jours. La plupart des travailleurs occasionnels (près de 85 %) étaient employés par un seul employeur, comme le montre le tableau 6. 4 % seulement étaient employés par 3 employeurs ou plus.

TABLEAU 5 : TRAVAILLEURS OCCASIONNELS DANS L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE PAR NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS SUR UNE BASE ANNUELLE - 2023

Travailleurs occasionnels avec	Nombre	Part
moins de 25 jours	21.356	36,1%
de 25 à 49 jours	14.308	24,2%
de 50 à 74 jours	11.677	19,7%
de 75 à 99 jours	7.988	13,5%
100 jours ou plus	3.910	6,6%

Source : ONSS

TABLEAU 6 : NOMBRE DE TRAVAILLEURS OCCASIONNELS DANS L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE CLASSÉS EN FONCTION DE LEUR NOMBRE D'EMPLOYEURS

Nombre de travailleurs occasionnels pour	
1 employeur	49.930
2 employeurs	7.260
3 employeurs	1.459
4 employeurs	371
5 et plus	219

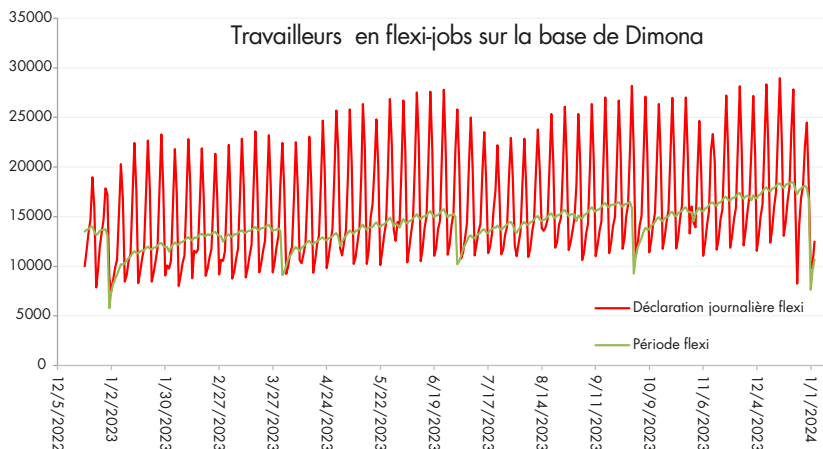
Source : ONSS

2.2. APPROCHE SPÉCIFIQUE POUR L'EMPLOI ATYPIQUE : FLEXI-JOBS

Initialement introduits au quatrième trimestre 2015 en tant que mesure spécifique pour les travailleurs à temps plein qui souhaitent travailler un peu plus dans le secteur de l'horeca, les flexi-jobs ont été étendus ces dernières années. Depuis 2018, les retraités peuvent également exercer des flexi-jobs et le nombre de secteurs a été élargi en 2018 et en 2023².

Même pour cette forme d'emploi, la photographie classique ne permet pas de donner une image complète. Le site web de l'ONSS utilisait donc déjà la notion d'emplois au cours du trimestre. Cependant, même cette solution ne répond pas à la question de savoir combien de travailleurs exercent réellement un flexi-job.

GRAPHIQUE 2 : FLEXIJOBS SUR LA BASE DE DIMONA



Source : ONSS

Le graphique 2 nous donne déjà un premier aperçu sur la base des déclarations Dimona. Les flexi-jobs peuvent être déclarés à la fois par jour et par période dans Dimona³. Le décompte basé sur les déclarations journalières montre une courbe erratique, avec des pics en fin de semaine et des creux en semaine, mais les fluctuations saisonnières sont plutôt limitées.

Cela ressort également du tableau 7, où les différences par trimestre sont plutôt limitées.

(2) Voir notamment (https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/nl/latest/instructions/socialsecuritycontributions/calculationbase/flexi_and_overtime_horeca.html)

(3) Les flexi-jobs peuvent être déclarés à la fois par jour et par période dans Dimona. Dans une déclaration périodique, les dates de début et de fin d'emploi sont indiquées, mais il n'est pas possible d'en déduire les jours où l'emploi est effectivement exercé. Chaque période d'un retour périodique doit se situer à l'intérieur d'un trimestre, ce qui explique les creux au début de chaque trimestre.

TABLEAU 7 : FLEXIJOBS - COMPTAGE EN COURS ET EN FIN DE TRIMESTRE (COMPTAGE CLASSIQUE)

Flexi-jobs	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4
Travailleurs occupés à la fin du trimestre	17.645	19.891	21.082	19.522
Postes de travail à la fin du trimestre	68.406	77.402	80.946	72.199
Travailleurs occupés au cours du trimestre	22.765	25.786	27.819	29.625
Postes de travail au cours du trimestre	121.616	139.995	150.457	151.018
Volume de travail en ETP	17.361,2	21.221,2	22.345,6	23.682,9

Source : ONSS

Les différences entre le nombre de postes de travail à la fin du trimestre et au cours du trimestre sont importantes. Un grand nombre d'emplois ont donc déjà pris fin pour la dernière semaine du trimestre. Nous constatons également que le nombre d'emplois et le nombre de travailleurs occupés sont proches l'un de l'autre. Cela semble indiquer que la plupart des travailleurs occupant des emplois flexibles exercent également un autre emploi. Cela n'est pas surprenant, car le système est destiné aux travailleurs qui ont déjà un emploi principal. Par conséquent, ce décompte des travailleurs salariés sous-estime fortement le nombre de personnes ayant exercé un emploi flexible. De la même manière que pour les travailleurs occasionnels dans l'agriculture et l'horticulture, nous pouvons donner une image plus correcte des emplois flexibles, comme le montre le tableau 8.

TABLEAU 8 : FLEXIJOBS – DÉCOMPTE AJUSTÉ

flexi-jobs	Sur une base trimestrielle				Sur une base annuelle
	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4	2023
Employeurs	21.417	22.895	23.804	24.215	29.532
Travailleurs flexi-job	106.461	120.277	129.666	130.927	192.681
Emplois	123.295	142.026	152.716	153.399	262.883

Source : ONSS

Le tableau 8 montre que le nombre de personnes ayant exercé un flexi-job au cours de chaque trimestre est beaucoup plus élevé que ce que suggère le tableau 7. Pendant le quatrième trimestre 2023, près de 131 000 personnes travaillaient dans le cadre d'un emploi flexible. Les totaux annuels montrent également que les employeurs et les salariés exerçant un flexi-job sont présents pendant plusieurs trimestres. Nous pouvons également en déduire qu'un employeur qui utilise des flexi-jobs le fait sur une base annuelle pour une moyenne de 8,9 travailleurs avec un volume de travail

de 0,72 équivalent temps plein⁴. Un travailleur flexi-job moyen était employé par 1,4 employeur en moyenne et effectuait un volume de travail de 0,11 équivalent temps plein.

Outre les moyennes, l'écart est également intéressant. Le tableau 9 montre que les trois quarts des travailleurs exerçant un flexi-job étaient employés par un seul employeur, tandis que 7,5 % des travailleurs exerçaient un flexi-job auprès d'au moins trois employeurs en 2023. Le tableau 10 montre qu'un peu plus de la moitié des travailleurs exerçant un flexi-job ont effectué moins de 25 jours de flexi-job en 2023. Près d'un travailleur flexi-job sur dix totalisait 100 jours ou plus en 2023.

TABLEAU 9 : NOMBRE DE TRAVAILLEURS FLEXIJOB CLASSÉS EN 2023 EN FONCTION DE LEUR NOMBRE D'EMPLOYEURS

Nombre de travailleurs flexi-job chez	
1 employeur	145.086
2 employeurs	33.311
3 employeurs	9.358
4 employeurs	3.029
5 et plus	1.897

Source : ONSS

Le tableau 10 montre qu'un peu plus de la moitié des travailleurs flexi-job ont effectué moins de 25 jours de flexi-job en 2023. Près d'un travailleur flexi-job sur dix totalisait 100 jours ou plus en 2023.

TABLEAU 10 : TRAVAILLEURS FLEXIJOB PAR NOMBRE DE JOURS TRAVAILÉS SUR UNE BASE ANNUELLE - 2023

Travailleurs flexi-job avec	Nombre	Part
moins de 25 jours	108.307	56,2%
de 25 à 49 jours	36.694	19,0%
de 50 à 74 jours	18.903	9,8%
de 75 à 99 jours	11.184	5,8%
plus de 100 jours	17.593	9,1%

Source : ONSS

(4) Pour les travailleurs qui ont exercé leur flexijob par le biais d'un bureau d'intérim, c'est l'agence intérim qui est enregistré comme employeur. Le nombre d'employeurs sous-estime donc le nombre d'entreprise qui ont fait appel au travail dans le cadre de flexi-job.

2.3. APPROCHE SPÉCIFIQUE POUR L'EMPLOI ATYPIQUE : INTÉRIMAIRES⁵

Il est également difficile d'avoir tout le monde sur la photo lorsqu'on emploie des intérimaires. Le tableau 11 montre l'emploi selon le comptage classique à la fin du trimestre.

TABLEAU 11 : INTÉRIMAIRES - RECENSEMENT CLASSIQUE FIN DE TRIMESTRE

Intérimaires	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4
Travailleurs occupés à la fin du trimestre	102.677	105.889	107.495	97.708
Postes de travail à la fin du trimestre	112.779	117.310	119.116	106.532

Source : ONSS

Le tableau 12 reprend le comptage classique de l'emploi au cours du trimestre. Il en ressort qu'un nombre beaucoup plus important de travailleurs et d'emplois sont pris en compte de cette manière. Le volume de travail en ETP montre que ces emplois ne sont souvent pas été effectués pendant un trimestre entier. Cela représente moins de la moitié du nombre d'emplois, principalement parce que de nombreux intérimaires ont travaillé pour des périodes plus limitées.

TABLEAU 12 : INTÉRIMAIRES - RECENSEMENT CLASSIQUE PENDANT LE TRIMESTRE

Intérimaires	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4
Travailleurs occupés au cours du trimestre	148.856	149.446	155.656	163.872
Postes de travail au cours du trimestre	218.387	220.724	223.776	239.483
Volume de travail en ETP	88.983,7	91.940,5	86.921,7	97.896,2

Source : ONSS

Mais même ce tableau sous-estime le nombre effectif de personnes qui ont travaillé comme intérimaires pendant une période donnée. En outre, il n'est pas possible de déduire dans quelle mesure les travailleurs ont été actifs en tant que travailleurs temporaires pendant plusieurs trimestres.

Le recensement ajusté, basé uniquement sur la sous-population des intérimaires, dénombre toutes les personnes ayant un emploi intérimaire, à la fois sur une base trimestrielle et annuelle.

(5) Nous incluons ici tous les travailleurs mis au travail par un utilisateur par l'intermédiaire d'une agence d'intérim et qui ne sont pas employés sous une forme spécifique d'emploi de travailleur occasionnel, flexi-job, artiste ou étudiant.

TABLEAU 13 : INTÉRIMAIRES - DÉCOMPTE MODIFIÉ

Intérimaires	Sur une base trimestrielle				Sur une base annuelle
	2023/1	2023/2	2023/3	2023/4	2023
Employeurs (agences d'intérim)	246	253	248	249	260
Travailleurs intérimaires	200.349	199.410	205.195	216.882	476.991
Emplois	226.200	223.126	229.422	245.687	623.044

Source : ONSS

Le tableau 13 montre qu'en moyenne, plus de 200 000 travailleurs ont travaillé comme intérimaires chaque trimestre et que près de 477 000 travailleurs ont travaillé comme intérimaires sur une base annuelle. Le rapport entre les données annuelles et trimestrielles est plus élevé que pour les flexi-jobs. Cela indique qu'il y a une plus grande rotation des intérimaires et que le travail intérimaire est une phase temporaire pour beaucoup d'entre eux.

Le nombre d'emplois répertoriés dans le tableau 13 compte le nombre de combinaisons employeur (= agence d'intérim), intérimaire. Depuis 2023, la déclaration à l'ONSS doit également inclure l'utilisateur pour chaque emploi intérimaire. Cela nous permet également de commencer à compter le nombre de missions intérimaires (nombre de combinaisons intérimaire/utilisateur). Ce décompte modifié pour les intérimaires est actuellement en cours d'élaboration.

3. CONCLUSION

Combien y-a-t-il de travailleurs ? Et combien de travailleurs exercent-ils un flexi-job ? Il s'agit de questions simples, mais la formulation d'une réponse nécessite une analyse plus approfondie de ce qui est comptabilisé et de la manière dont cela est comptabilisé. Comme en photographie, le statisticien doit déterminer ce qui doit être net. Pour les emplois très temporaires en particulier, les méthodes de recensement classiques risquent d'être insuffisantes. Dans un marché du travail de plus en plus flexible, la politique se concentre de plus en plus sur la facilitation de formes d'emploi très flexibles. Lors de la compilation et de l'utilisation des statistiques du marché du travail, il convient de savoir ce qu'on veut cartographier comme emploi et comment. Un indicateur actif/non-actif ne suffira plus.

TABLE DES MATIERES

RECENSEMENT DES FORMES IRRÉGULIÈRES D'EMPLOI

1.	INTRODUCTION	489
2.	PHOTOS OU IMAGES ANIMÉES ?	489
2.1.	APPROCHE SPÉCIFIQUE DE L'EMPLOI ATYPIQUE : TRAVAIL OCCASIONNEL DANS L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE	491
2.2.	APPROCHE SPÉCIFIQUE POUR L'EMPLOI ATYPIQUE : FLEXIJOBS	496
2.3.	APPROCHE SPÉCIFIQUE POUR L'EMPLOI ATYPIQUE : INTÉRIMAIRES	499
3.	CONCLUSION	500

